



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Deux-Sèvres

11 DEC. 2018

SCSI

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

**Pôle de la Protection des Populations
Mission Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.9
Courriel : ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination des Politiques Publiques
et d'Appui Territorial
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

Objet : Ré-examen
Thierry CHAGNEAU – ST MAURICE ETUSSON
Affaire suivie par : LP/JD//2018 031
N/Ref : LP/JD//2018 03192
PJ : 1 dossier de ré-examen

Niort, le 5 décembre 2018

RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

Monsieur Thierry CHAGNEAU Numéro S3IC : 057900675
SIRET : 47982061500017

Adresse de l'exploitation : 11 route de l'Arceau
79150 SAINT MAURICE ETUSSON

Adresse administrative : La coupe Chollière
79150 SAINT MAURICE ETUSSON

bénéficiant de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 5866 du 21 décembre 2016 pour un effectif de 102 000 emplacements volailles à La Coupe Chollière à SAINT MAURICE ETUSSON.

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 2 octobre 2018 par l'exploitant

Finalisée le 4 décembre 2018 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef de la Mission Environnement Biologique

Jean-Louis HERAUD

L'Inspecteur de l'Environnement

Laetitia PINEAU